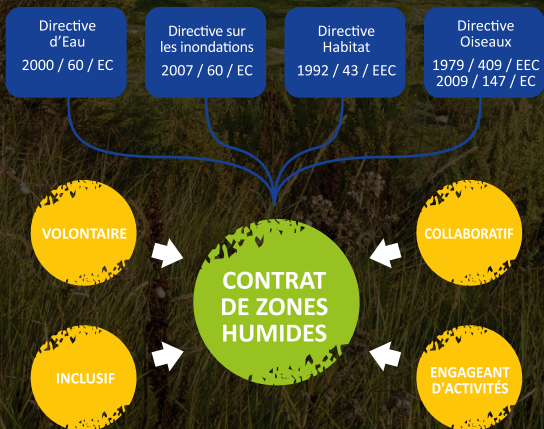




Les zones humides au cœur de l'économie mondiale



« Le contrat de zones humides est une méthodologie innovante pour la gestion de l'eau car elle repose sur la participation active des acteurs locaux. » "C'est un outil volontaire pour une gouvernance inclusive"

Partenaire du Projet



REGIONE DEL VENETO

RÉGION DE VENETO
(ITALIA)

claudio.perin@regione.veneto.it



PROVENCE DE VERCELLI
(ITALIA)

pagano@provincia.vercelli.it



Centre de Recherche
d'Arts et des Sciences de
Slovénie - ZRC SAZU
(SLOVENIA)

ales.smrekar@zrc-sazu.si



Fédération des Provinces
Andelysiens - FAMP
(ESPAGNA)

reca@famp.es



SEO / BIRDLIFE
Società Ornitológica Spagnola
(ESPAGNA)

valencia@seo.org



Réseau de Développement
et Innovation
(RCDI)
(PORTOGALLO)

alexandra.mendoca@rcdi.pt



GRC-GDA
l'Agence de Développement
de Gozo
(MALTA)

gda.grc@gmail.com



TOUR DU VALAT
Institut de recherche pour la
conservation des zones
humides méditerranéennes
(FRANCIA)

ernoul@tourduvalat.org



CIRF
Centre Italien de Restauration
des Rivières - CIRFE
(ITALIA)

info@cirf.org



SARGA
SARGA - Gouvernement d'Aragon
(ESPAGNA)

strategicprojects@sarga.es

Contact

CONTACT DE RÉFÉRENCE: Claudio Perin, Région de Veneto. Protection et Développement de la Territoire. Direction du Planification Territoriale. Développement technique et projets européens
Calle Priuli, 99. Cannaregio 99, 30121 (Venezia)
Tél : +39 041 279 2375 | Fax : +39 041 279 2383
claudio.perin@regione.veneto.it

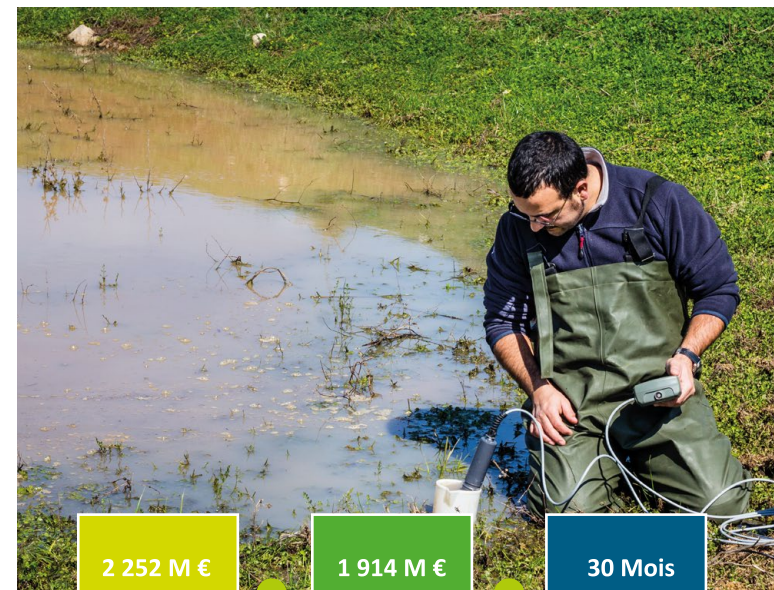


facebook.com/wetnet



twitter.com/wetnetmed

wetnet.interreg-med.eu



2 252 M €

Budget du
projet

1 914 M €

ERDF / IPA

30 Mois

Durée du
projet

WetNet Contrat de zones humides

Gestion coordonnée et mise
en réseau des zones humides
méditerranéennes

Projet cofinancé par l'Union européenne
Fonds de Développement Régional

11/2016-10/2019

Qu'est-ce qu'un contrat de zones humides et d'où vient-il ? C'est un outil volontaire de gouvernance participative des zones humides. Il découle de la longue expérience des contrats de rivières.

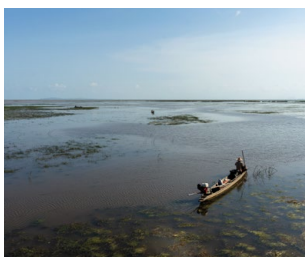


En quoi consiste un contrat de zones humides ? C'est une série d'actions et d'engagements partagés, spécifiques et détaillés. L'objectif d'un contrat de zones humides est d'assurer une gouvernance appropriée pour la protection des zones humides et de leurs environs. Les contrats prennent en compte les enjeux et besoins des populations locales, qui vivent ou bénéficient des zones humides permanentes ou temporaires, ainsi que ceux liés à la flore et à la faune.

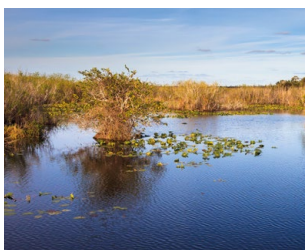


Est-ce un outil obligatoire ? Non, c'est un accord volontaire sur la base de critères d'utilité publique, de rendement économique,

d'utilité sociale et de durabilité environnementale, pour trouver des solutions efficaces afin de mettre en valeur et protéger les zones humides. Il ne crée pas d'obligations, mais encourage plutôt les engagements.



Le contenu est-il le même pour tous les contrats de zones humides ? Non, il n'y a pas de modèle standard de gouvernance, car de chaque contexte territorial découle des problèmes et des solutions différentes. Une approche « sur mesure » est toujours nécessaire.



Est-ce un nouveau type de plan territorial ? Pas tout à fait. Les contrats pour les zones humides ne veulent pas contourner, remplacer ou chevaucher les plans ou les outils existants. Ils rassemblent les différentes compétences et connaissances des parties prenantes, repré-

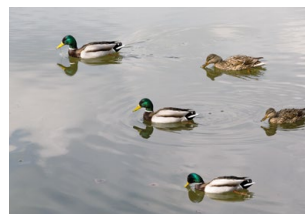
sentes de la communauté, institutions et acteurs territoriaux pour produire des idées, des engagements et des actions.



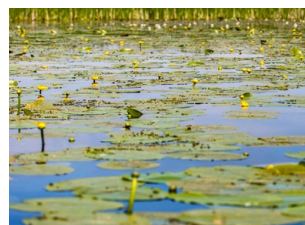
Pourquoi avons-nous besoin d'un outil comme celui-là ? Les zones humides offrent des avantages qu'aucun autre écosystème ne peut nous apporter. Parmi ces avantages, citons l'amélioration de la qualité de l'eau, la protection contre les inondations, le contrôle de l'érosion du littoral, les opportunités de loisirs, d'appréciation esthétique, la structuration des communautés et de protection de la faune, et les produits naturels. La protection des zones humides peut accroître la sécurité et le bien-être des humains, ainsi que la productivité des écosystèmes aquatiques. Les contrats de zones humides rassemblent différents intérêts et enjeux dans un système coordonné. L'approche ascendante permet de trouver et de mettre en œuvre des solutions gagnant-gagnant.

Que faut-il pour qu'un contrat de zones humides devienne une réussite ? Un ensemble de conditions est requis : l'existence d'une communauté active, et la

présence d'institutions toutes deux actives et intéressées, l'adoption d'une approche inclusive, et la volonté des contractants à mettre en œuvre les engagements pris.



Comment un contrat de zones humides peut-il prendre en compte tous les besoins et points de vue différents, voire contradictoires ? La valeur ajoutée du processus de gouvernance proposé par les contrats de zones humides réside dans le fait qu'ils ne proposent pas seulement une médiation mais aussi l'évaluation des alternatives, et le choix entre différentes options parmi un ensemble de solutions possibles. Un contrat de zones humides peut être utile et efficace dans la mesure où il fait ressortir les conflits, et met en place pour les résoudre des processus participatifs conduisant à une vision commune et partagée de l'avenir d'une zone humide.



Selon la convention de Ramsar (Iran, 1972), « les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ». Les zones humides incluent donc une grande diversité d'écosystèmes intérieurs (comme les marais, les tourbières, rivières et lacs), de zones côtières (comme les marais salés, les mangroves) et de zones marines. Il existe également des zones humides créées par l'Homme, comme les réservoirs, les rizières et les bassins de traitement d'eau.

La Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/EC) et des autres directives européennes (Directive



Habitats, Directive Inondation) obligent les États membres à faciliter une approche intégrée pour la gestion des plans d'eau, grâce à une gouvernance collaborative qui prend en compte des objectifs et des échelles multiples. Les États devront aussi mettre en place des processus de prise de décision avec les différentes parties prenantes, en prenant en compte à la fois les enjeux environnementaux, le développement local et les risques.

Dans le cadre du programme Interreg Med 2014/2020, le projet Wetnet teste les contrats de zones humides comme outil de gestion durable des zones humides.

Neuf sites pilotes ont été identifiés en Italie, en France, à Malte, au Portugal, en Slovénie et en Espagne. Un guide méthodologique sur les contrats de zones humides sera produit à la fin du projet.

- PARTICIPATION INTERNE (intra-institutionnel)
- PARTICIPATION EXTERNE (inter-institutionnel)
- PARTICIPATION ÉLARGIE (extra-institutionnel, public intéressé)

